CONSEIL COMMUNAL • VILLE DE FRIBOURG

Ville du 12e au 21e

Bilan de mi-législature 2011 – 2016

HIVER 2014

1. Table des matières

1. Table des matières 2

2. Introduction 3
Ville du 12e au 21e - Tradition et modernité 3

3. La collaboration intercommunale 4
3.1 Le projet de «Fusion 2016» 4
3.2 L'Agglomération 4
3.3 Les autres collaborations intercommunales 4

4. L'attractivité de la ville 6
4.1 Le développement 6
4.1.1 La révision du Plan d'aménagement local et la requalification des espaces publics 6
4.1.2 La valorisation du site Cardinal : une opportunité au centre-ville 8
4.2 Les infrastructures 8
4.2.1 Les écoles 8
4.2.2 Les crèches et les accueils extrascolaires 8
4.2.3 Le développement du site sportif Saint-Léonard 8
4.3 La sécurité et la propreté 10
4.3.1 La sécurité 10
4.3.2 La propreté 10

5. Le cadre financier 12
5.1 L'équilibre budgétaire et le taux d'impôt 12
5.2 Le maintien d'une dette raisonnable et d'un cadre des amortissements 13
5.3 La Caisse de prévoyance du personnel communal 13

6. Le cadre structurel : évolutions particulières 14
6.1 La structure des Services industriels 14
6.2 La réorganisation du Service des tutelles et curatelles 14
6.3 Les Archives et la gestion du Fonds Jean Dubas 14

7. Le développement durable 16
7.1 La mobilité 16
7.2 L'énergie et l'éclairage 16
7.3 La lutte contre le bruit et la pollution 16

8. L'intégration, la culture et les sports 18
8.1 L'intégration 18
8.2 La culture 18
8.3 Les sports 18
8.4 Les activités scolaires culturelles et sportives 18

2. Introduction

De gauche à droite: Anne Banateanu, Collaboratrice scientifique; Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville; Madeleine Genoud-Page, Conseillère communale; Antoinette de Weck, Conseillère communale; Thierry Steiert, Conseiller communal; Pierre-Alain Clément, Syndic; Jean Bourgknecht, Vice-Syndic

Ville du 12e au 21e
Tradition et modernité

Depuis le début de cette législature, le Conseil communal constate un accroissement important de la population. Le côté réjouissant de ce fait est contrebalancé par les obligations qu'il implique, tant en matière d'infrastructures publiques qu'en mesures d'intégration.

Pour y faire face, le Conseil communal a révisé son plan d'infrastructures scolaires, qui nécessite des investissements de CHF 120 millions de francs, et proposé au Conseil général une hausse d'impôt de 4,3 points, ce que ce dernier a accepté. Deux nouvelles écoles enfantines ont été inaugurées en 2013, au Botzet et à la Heitera, et le chantier de construction du nouveau Cycle d'orientation de langue allemande a débuté. Un effort particulier a été consenti en faveur du développement des accueils extrascolaires et se poursuivra en 2014. La réflexion au sujet de l'aménagement du site sportif Saint-Léonard se poursuit également et une option définitive à ce sujet pourra être déterminée dans le courant de 2014.

En matière d'intégration, le Conseil communal se réjouit des diverses actions déjà entreprises, telles que l'organisation de la Fête des voisins, l'accueil des nouveaux arrivants, les relations avec les associations de quartiers, l'accompagnement et le soutien à diverses actions et associations œuvrant dans ce but et poursuivra ses efforts dans ce domaine.

Le développement de la ville tel qu'envisagé dans le programme de législature se poursuit également, en particulier par la révision du Plan d'aménagement local, dont le volet A stratégique sera terminé au printemps 2014, et par l'avancement réjouissant du projet de quartier technologique et d'innovation Bluefactory sur le site Cardinal.

Le Conseil communal regrette le frein mis au projet de fusion 2016 du Grand-Fribourg, tant par les Communes de l'option 2c2g que par celle de Villars-sur-Glâne, à travers le message adressé par l'Exécutif à son Conseil général. Il mettra tout en œuvre pour sensibiliser le Conseil d'Etat à la nécessité d'une véritable implication de ce dernier pour la réalisation d'une fusion de la capitale avec ses voisines, en 2021 au plus tard, l'urgence de positionner la région et le canton entre les grands pôles vaudois et bernois se faisant de plus en plus profondément sentir. Il a également décidé de réactualiser le rapport établi par l'expert en 2011, en l'adaptant aux huit Communes concernées par le Plan de fusion du Préfet du district de la Sarine.

3. La collaboration intercommunale

3.1 Le projet de « Fusion 2016 »

Comme prévu dans son programme de législature, le Conseil communal a activement participé aux travaux du Comité de pilotage et des divers groupes de travail constitués dès décembre 2012 avec les représentants des Communes de Marly et Villars-sur-Glâne et un état des lieux des prestations offertes par les trois Communes a pu être établi, tant pour les services techniques, l'aménagement, la voirie, l'entretien des routes, l'économat, la gestion des déchets, les parcs et promenades, les cimetières, les forêts, l'architecture, l'intendance et la gestion des bâtiments, les constructions, le cadastre, l'approvisionnement et l'évacuation des eaux, la STEP, le Plan général d'évacuation des eaux, les canalisations et la mobilité, que pour les services à la population, écoles, affaires sociales, petite enfance, accueil extrascolaire, culture, sport, ordre public et les services administratifs. Une réflexion a été menée au sujet de la représentativité des futurs Conseil communal et Conseil général, de la centralisation et décentralisation des Services et des Commissions permanentes.

Le groupe de travail «Finances et fiscalité» n'a fait qu'aborder les thèmes à étudier, le taux d'imposition très différent dans l'une et l'autre commune n'ayant pas permis d'avancer dans une réflexion objective et constructive. Le calcul auquel a procédé la Commune de Villars-sur-Glâne, consistant à diviser les coûts de fonctionnement du budget 2013 par le nombre d'habitants, pour démontrer que les charges de la Ville étaient supérieures aux siennes, ne peut être retenu, puisqu'il ne tient pas compte des produits générés par l'accomplissement de certaines tâches pour le compte des communes voisines *(cf. ci-dessous pt 3.3)*. Une analyse approfondie devra en outre avoir lieu au sujet du taux d'impôt, en particulier des personnes morales, des dettes et des investissements. En outre, une information claire et documentée devra être donnée quant au statut de la Bourgeoisie et à la situation de la Caisse de prévoyance du personnel communal, afin de répondre aux idées préconçues et donc fausses.

Les rencontres au sein des groupes de travail ont permis aux Conseillers communaux d'échanger, d'apprendre à se connaître, d'imaginer de nouvelles collaborations ou de renforcer les existantes et malgré les divergences d'opinion, la démarche aura été dans son ensemble positive. Cependant, devant le manque de véritable volonté de fusionner à l'horizon 2016 et suite au Message négatif adressé par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne à son Conseil général, le Conseil communal a décidé de renoncer à l'organisation du vote consultatif, prévu en mai 2014, afin de ne pas réduire à néant les chances d'une fusion du Grand-Fribourg mais d'envisager celle-ci pour 2021, en repartant sur de nouvelles bases à l'aide d'un expert neutre. Le rapport déjà présenté en 2011 aux six Communes sera réactualisé et adapté aux huit Communes du Plan de fusion de l'Agglomération établi par le Préfet de la Sarine.

3.2 L'Agglomération

Le projet d'agglomération de deuxième génération a été adopté par le Conseil d'Agglomération le 26 janvier 2012. Il a été approuvé par le Conseil d'Etat comme Plan directeur régional le 19 mars 2012. La Confédération a retenu de financer, à hauteur de 40%, les mesures liées à la mobilité qu'elle a acceptées. Il s'agit désormais pour le Conseil communal de travailler, en collaboration avec l'Agglomération, ses Communes membres ainsi que le Canton, à la mise en œuvre de cette planification régionale ainsi qu'à la réalisation des mesures prévues.

3.3 Les autres collaborations intercommunales

La Ville de Fribourg a poursuivi ses collaborations intercommunales, à l'intérieur et au-delà du cercle de l'Agglomération. Le ramassage des déchets pour la Commune de Villars-sur-Glâne et le traitement des demandes de permis de construire pour celle de Givisiez se sont ajoutés à la liste des collaborations existantes et d'autres Communes sollicitent également le Conseil communal pour bénéficier de soutiens analogues. Ces demandes font actuellement l'objet d'une analyse approfondie, pour en déterminer les conséquences tant financières que de charge de travail du personnel. Des décisions à ce sujet seront prises par le Conseil communal dans le courant du printemps 2014.

Après l'échec de la constitution d'une Association des communes du district de la Sarine, ce que regrette le Conseil communal, une plate-forme de contact a été mise en place par le Préfet, pour poursuivre les discussions et soutenir le financement de projets d'envergure pour la région. Dans ce sens, le Conseil communal a confirmé son accord à une participation et à un financement de projets à rayonnement régional. Une étude a été récemment menée au sujet de l'implantation d'une piscine olympique dans le centre cantonal. En mai 2013, le Conseil communal a adressé un courrier aux Communes de Marly, Villars-sur-Glâne et Matran, pour les associer à l'étude d'implantation, confiée à un bureau spécialisé et portant sur les aspects urbanistiques, d'aménagement et de mobilité ainsi que sur toute question pertinente, permettant d'identifier l'emplacement idéal de la future infrastructure. A sa demande, la Commune de Granges-Paccot a tout récemment été associée à cette étude.

LE GRAND FRIBOURG

4. L'attractivité de la ville

4.1. Le développement

La révision du PAL, actuellement en cours, la création de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg S.A., plusieurs projets de construction de logements sur des friches industrielles constituent les éléments actuels du développement de la ville. Celle-ci pâtit cependant toujours d'un manque chronique de terrains. Des discussions sont en cours au sein du Consortium industriel du Grand-Fribourg pour la poursuite de ses activités et ainsi essayer de pallier ce manque.

4.1.1. La révision du Plan d'aménagement local et la requalification des espaces publics

La révision du PAL est bien engagée et articule deux phases de travail complémentaires :

- la première étape qui traite de la conception directrice communale, volet A stratégique (2012-2014), est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de bureaux spécialisés dans l'urbanisme, la mobilité et l'architecture du paysage;
- la seconde partie porte sur le plan d'aménagement local, volet B formalisation (2013-2014) (plan d'affectation des zones, réglementation y afférente et les éventuels plans d'aménagement de détail).

Parallèlement aux volets A et B, des thématiques complémentaires spécifiques seront étudiées. Ces études impliqueront des mandats confiés à des bureaux spécialisés (énergie, concept de stationnement, autres thèmes pouvant être identifiés dans les volets A et B, coordination et soutien au Service d'urbanisme de la Ville, communication / information…).

Pour rappel, l'attractivité de la ville décrite dans le programme de législature porte sur trois aspects distincts et complémentaires :

La ville moderne, dont l'enjeu porte essentiellement sur la densification ou sur le renouvellement de friches artisanales et industrielles, dans le but d'adapter le bâti aux enjeux d'aujourd'hui. Différents secteurs de la ville sont directement concernés par ces transformations, en particulier le site des Arsenaux, dont le PAD a été mis à l'enquête publique, la place de la Gare, qui fait actuellement l'objet d'une étude portant sur la mobilité, ou le secteur de la Tour-Henri, pour lequel un concours d'architecture a été lancé, en vue de permettre à l'Université de Miséricorde de se développer.

La ville historique. Pour rappel, l'enjeu majeur de la requalification de la ville historique consiste à disposer de plusieurs projets d'espaces ou d'équipements publics susceptibles d'être réalisés à court ou moyen terme. Suite à la fermeture du pont de Zaehringen, un Plan directeur a été élaboré à cet effet, sachant qu'il s'agit là d'une procédure indispensable pour engager ensuite un certain nombre de réalisations, qu'il s'agisse d'un parking public, de la transformation de places urbaines ou de la restauration de la Place du Petit-Saint-Jean par exemple.

Ce document a été élaboré dans un cadre de discussion soucieux de maintenir un équilibre entre différents milieux, en particulier les habitants et les commerçants, qui revendiquent à juste titre des places de parc publiques de qualité et accessibles au centre du Bourg, et les milieux de la protection du patrimoine et de l'environnement, dont l'objectif légitime vise la réappropriation de l'espace par le public et la mise en valeur du patrimoine. La solution développée par le groupe de travail consiste à aménager simultanément places publiques de stationnement et espaces publics de grande qualité.

Ce Plan directeur a été mis en consultation en octobre 2013. Il est composé de deux volets : le volet « Espace public », qui a été approuvé par le Conseil communal en été 2010 et dont le contenu a été confirmé, sachant qu'il n'a pas fait l'objet de critiques négatives majeures lors de la consultation publique, et le volet « Stationnement », dont le principe consiste à remplacer la grande majorité des places en surface par une nouvelle offre en sous-sol. Le groupe de travail s'y est rallié. Cette nouvelle offre s'articule autour de places de stationnement extra-muros et de places de stationnement intra-muros. Si les places extra-muros sont destinées avant tout aux pendulaires, les places intra-muros sont, quant à elles, destinées en premier lieu aux clients des commerçants ainsi qu'aux habitants. Un projet d'agrandissement du parking de la Grenette est en cours d'étude.

La ville verte. La revitalisation de la Sarine est sans doute le projet phare de ce troisième volet. Si l'objet « Rives de la Sarine » a été inscrit au budget 2012, il n'a pas été possible de lancer véritablement ce projet avant 2013. Il était en effet indispensable, préalablement, de constituer un partenariat avec les Services de l'Etat et de consolider l'aspect financier déterminant, avant d'engager les premières démarches. Plusieurs rencontres ont ainsi été organisées entre des représentants des Services cantonaux concernés, du Service d'urbanisme de la Ville ainsi que des d'associations actives dans la protection de l'environnement. C'est au terme de ces discussions qu'il a été possible de définir un cadre, dont l'objectif consiste à améliorer la valeur naturelle de la Sarine. Les plus grosses lacunes résident sans aucun doute dans le faible développement des biotopes, dû essentiellement au barrage de Pérolles, qui empêche l'apport d'alluvions. Le diagnostic de la Sarine étant connu, le second volet de la démarche consistera à l'élaboration d'un projet, en vue d'atteindre les objectifs hydrauliques, géologiques, environnementaux mais également liés aux usages et à l'appropriation de la rivière par les habitants.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

4.1.2. La valorisation du site Cardinal : une opportunité au centre-ville

Afin d'établir le Masterplan du futur Technoparc Bluefactory, un concours d'urbanisme a été lancé en septembre 2012, sous la forme d'une procédure ouverte adressée à des équipes pluridisciplinaires, constituées d'urbanistes, d'architectes du paysage et d'ingénieurs en mobilité. Il a été décidé d'englober dans le périmètre d'étude la pointe du triangle, côté carrefour de Beaumont, la parcelle de l'ancien site administratif de Cardinal. Celle-ci, propriété de l'Etat de Fribourg, est occupée actuellement par un édifice utilisé pour les besoins de l'administration cantonale et un terrain aménagé en parking pour le solde de sa surface. Les prochaines étapes liées à la planification consistent désormais à élaborer un Masterplan. Il s'agit, dans les faits, de développer le concept issu du concours d'urbanisme pour obtenir un projet urbain consolidé, suite aux études à réaliser par les urbanistes. Ce travail indispensable, dont un des objectifs consiste à vérifier un certain nombre d'hypothèses urbanistiques et spatiales, également liées à la mobilité, devra ensuite être formalisé, en vue d'obtenir au terme des procédures ad hoc, un Plan d'affectation cantonal (PAC). Pour information, le PAC correspond à un plan d'aménagement de détail (PAD), élaboré non par la Ville mais par l'Etat, sous la direction du SeCA.

La constitution de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg S.A. va permettre de mettre de nouveaux espaces à la disposition provisoire d'entreprises ou pour des expositions temporaires ainsi que des spectacles, permettant d'amener le public sur le site et à l'inciter à se l'approprier.

4.2 Les infrastructures

Comme prévu dans le plan de législature, plusieurs bâtiments de la ville ont été rénovés, mis en valeur ou construits.

4.2.1. Les écoles

Conformément aux éléments cités dans le Plan directeur des écoles élaboré par le Conseil communal en 2010, les infrastructures relatives à la deuxième année d'école enfantine ont été réalisées, à l'exception des pavillons de la Vignettaz, site pour lequel une solution provisoire a été trouvée. C'est ainsi que deux nouvelles écoles, au Botzet pour le quartier de Pérolles et à la Heitera pour celui du Schoenberg ont été remises aux enseignants à l'occasion de la rentrée scolaire 2013-14.

Il s'agit aujourd'hui d'aborder une nouvelle phase, en lien avec la nouvelle clause du besoin apparue au cours des deux dernières années. Le Conseil communal a élaboré le Plan directeur 2 des infrastructures scolaires. Ce document couvre plusieurs aspects : il complète la situation des infrastructures scolaires décrite dans le Plan directeur des écoles de 2010. Il consolide la clause du besoin à long terme pour chaque site (env. 2025) et propose d'actualiser un programme scolaire urgent, consécutif à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, à l'augmentation importante des effectifs primaires jusqu'en 2017 et à la réalisation du Cycle d'orientation de langue allemande (DOSF).

4.2.2. Les crèches et les accueils extrascolaires

En mars 2014, deux accueils extrascolaires auront été agrandis. Celui du Schoenberg s'est installé dans les anciens locaux de l'école enfantine et celui de la Vignettaz a pu s'étendre dans la seconde partie du bâtiment. En outre, le règlement des accueils a été révisé.

4.2.3. Le développement du site sportif Saint-Léonard

Les enjeux portent ici sur la nécessité d'adapter la patinoire principale aux nouvelles exigences normatives et règlementaires, imposées notamment par la Ligue nationale de hockey sur glace d'une part et d'autre part d'évaluer la capacité de réaliser sur le site Saint Léonard et des abattoirs une piscine publique de 50 m, dimensionnée en vue de mettre un Centre cantonal de natation à disposition de la population. Sous un angle urbanistique, il s'agira d'assurer un développement cohérent et homogène de tout le secteur de Saint-Léonard, notamment de l'espace public. Une attention particulière devra être portée à l'organisation du site, en vue de contenir l'affluence du public lors des grands évènements et à la mobilité, sachant la nécessité de connecter le site de manière optimale au réseau des transports publics et à la nouvelle halte ferroviaire.

Les travaux préparatoires en vue de la réalisation de nouvelles infrastructures sportives (patinoire et piscine olympique) ont bien avancé et les projets en question feront l'objet d'une communication au cours du premier semestre 2014.

ÉCOLE DU BOTZET

4.3. La sécurité et la propreté

4.3.1. La sécurité

Afin de garantir la sécurité et la qualité de vie en ville, le Conseil communal a poursuivi ses efforts, par le biais de la Police locale, en collaboration avec la Police de proximité. Les nuisances sonores liées aux festivités et autres activités nocturnes, toujours plus nombreuses, ont notamment occupé cette Direction et font l'objet d'une analyse commune avec les partenaires concernés (Préfecture, Police cantonale, Police du commerce, etc.) L'objectif est d'empêcher les débordements, tout en tenant compte du contexte urbain dans lequel se déroulent ces activités.

4.3.2. La propreté

Une première étape de mise en place d'un dispositif de mesures a été réalisée et a fait l'objet d'une décision de principe du Conseil communal (stratégie «Fribourg, ville propre»). L'introduction des mesures a été amorcée. En fonction des moyens financiers et humains à disposition, plusieurs d'entre elles ont été réalisées, dont l'engagement d'un agent de propreté, des campagnes d'information, une tour présentant le volume des déchets collectés, la présence de patrouilleurs de l'IGSU, des articles de presse et des stands d'information. En matière d'infrastructures, des poubelles standard ou solaires présentant une plus grande capacité ont été positionnées à des endroits stratégiques. En collaboration avec la Police locale, l'aspect répressif a également été réorienté par le biais d'avertissements, de campagnes assorties de dénonciations et par l'achat de caméras de surveillance, dont la procédure d'autorisation est en cours.

Au bilan, il est manifeste que d'importants efforts ont été consentis pour ce projet et que le résultat est au rendez-vous, puisque les rues de la ville sont plus propres. Il n'en reste pas moins que les efforts doivent être poursuivis pour concrétiser l'ambition initiale.

LA TOUR DES DÉCHETS

5. Le cadre financier

5.1. L'équilibre budgétaire et le taux d'impôt

L'équilibre budgétaire restant l'objectif du Conseil communal, ce dernier s'est vu contraint, vu les nouveaux paramètres connus et les prévisions financières établies jusqu'en 2018, de proposer au Conseil général une augmentation du taux de l'impôt de 77.3 à 81.6, dès le 1er janvier 2014. Cette augmentation a été acceptée et permettra ainsi au Conseil communal de financer les intérêts et amortissements induits par les investissements prévus et planifiés pour la fin de la période administrative, en particulier dans le domaine des infrastructures scolaires.

En effet, la situation financière de la Ville s'est considérablement modifiée depuis 2011 et les prévisions cantonales relatives aux recettes fiscales ne se sont malheureusement pas vérifiées dans les faits. Le Grand Conseil avait en

effet affirmé qu'en abaissant le taux d'impôt, la masse fiscale globale des personnes morales allait augmenter. Le découplage Etat / Communes, dont le Conseil communal soutenait l'idée, n'a malheureusement pas été retenu ni par le Conseil d'Etat ni par le Grand Conseil. En conclusion, seule une augmentation des impôts cantonaux aurait permis d'enrayer ces diminutions de revenus.

5.2 Le maintien d'une dette raisonnable et d'un cadre des amortissements

Le cadre des amortissements maximum inclus dans les comptes de fonctionnement à CHF 7,2 millions par année n'arrive plus à être maintenu. Cette limite avait permis à la Commune de diminuer de manière importante sa dette durant les 10 dernières années. Les besoins en infrastructures vont entraîner une augmentation importante des amortissements, qui vont dépasser les limites fixées. Par conséquent, la dette, qui n'est due qu'à des investissements, va augmenter mais sera contenue grâce à la marge d'autofinancement positive due aux nouveaux apports financiers liés aux impôts et aux taxes.

5.3. La Caisse de prévoyance du personnel communal

Le Conseil communal se réjouit du fait que les travaux menés par le groupe de travail ad hoc aient permis le règlement à satisfaction de la situation de la Caisse de prévoyance du personnel communal, par une solution acceptable pour tous les partenaires. La mise en vigueur des nouveaux statuts nécessite toutefois un travail conséquent, actuellement en cours de réalisation.

6. Le cadre structurel : évolutions particulières

6.1. La structure des Services industriels

Les Services industriels (SI) sont chargés de l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et de certaines communes voisines. En outre, ils assurent également la gestion administrative et technique de la Société anonyme pour l'approvisionnement du canton de Fribourg en gaz naturel Frigaz S.A. et du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines. Or, suite à l'évolution très positive des activités de Frigaz S.A., la gestion de cette entreprise représente aujourd'hui environ 2/3 des activités des SI. Pour tenir compte de cette évolution, une restructuration des SI doit être envisagée.

Cette restructuration permettra à Frigaz S.A. de poursuivre son développement sur le marché du gaz de manière optimale, de développer encore davantage les synergies entre l'exploitation des réseaux d'eau et du gaz et de répondre aux exigences liées à l'ouverture du marché du gaz. Dans le but de présenter, d'ici 2015, un projet de restructuration, un comité de pilotage a été institué par le Conseil communal en juillet 2013.

6.2 La réorganisation du Service des tutelles et curatelles

En prévision de l'entrée en vigueur du nouveau droit de tutelles, au 1er janvier 2013, le Conseil communal a pris les mesures nécessaires et renforcé sensiblement les forces de travail du Service, devenu depuis lors Service des curatelles d'adultes.

6.3. Les Archives et la gestion du Fonds Jean Dubas

En 2001, les Archives de la Ville ont été choisies par le Dr Jean Dubas, médecin, historien passionné et bourgeois d'honneur de la Ville de Fribourg, comme dépositaires de sa bibliothèque et d'un certain nombre de documents collectés par lui, tout au long de sa vie. Le contenu de la bibliothèque a été inventorié et introduit dans le Réseau romand des bibliothèques. Une seconde série d'objets se rapportant à l'histoire fribourgeoise sont pour l'instant déposés dans un abri de protection civile et en cours d'inventaire. Celui-ci devrait être terminé au printemps 2014 et débouchera sur une exposition, en hommage au Docteur et à Mme Dubas. Le Conseil communal est conscient du fait que ce legs est destiné à être mis à disposition des chercheurs et du public et devra être mis en valeur durant ces prochaines années.

LE FONDS JEAN DUBAS

7. Le développement durable

Au terme de dix années de pratique, il est apparu, dans le cadre des discussions et réflexions du comité de pilotage, que la formule pratiquée dans le cadre de l'Agenda 21 local n'était plus satisfaisante. Pour prolonger efficacement cette démarche et en extraire un véritable projet politique au service du développement durable, le Conseil communal a décidé de développer différentes actions, en particulier par l'engagement d'une responsable Développement durable, la mise en œuvre d'actions par la Ville, la mise sur pied d'un accompagnement stratégique, l'élaboration d'une stratégie de communication et le développement d'un outil d'évaluation (Reporting).

La mise en œuvre de ces visions politiques est en cours. Il a ainsi été décidé d'engager une nouvelle collaboratrice rattachée au Service d'urbanisme, dont 30% du taux d'activité est dédié exclusivement au développement durable. Trois dossiers principaux sont actuellement suivis par ses soins, dans le but d'y intégrer les trois aspects fondamentaux du développement durable, soit l'environnement, la société et l'économie : le projet Bluefactory, le Plan directeur des énergies et la révision du PAL.

7.1. La mobilité

Afin d'améliorer la gestion de la mobilité en ville, diverses mesures ont été prises, ayant pour but de réduire la circulation au centre-ville, d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics et d'offrir de meilleures conditions aux usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes), tout en garantissant l'accessibilité aux voitures et aux véhicules de livraison.

Les mesures prises sont les suivantes :

- réalisation de nouvelles zones 30 (route de la Heitera, rue Louis-Braille) et zones de rencontre (Monséjour). Poursuite de la planification en vue d'introduire, à terme, le régime de zone 30 dans tous les quartiers d'habitation;
- réalisation de plusieurs bandes cyclables (avenue Louis-Weck-Reynold, route Wilhelm-Kaiser). La réalisation de la piste cyclable entre l'Université et le secteur Saint-Léonard est en cours. Les travaux ont débuté en octobre 2013, pour une durée d'environ six mois;
- divers projets de promotion de la mobilité douce (échange auto contre e-bike, vélos électriques mis à disposition des entreprises);
- collaboration étroite avec l'Agglomération pour l'amélioration des conditions. Mandats d'études en vue de l'amélioration de la vitesse commerciale des bus urbains (lignes 2 et 6, puis lignes 3 et 5).

Sur le plan des infrastructures, il est encore prévu de réaliser une «station-vélos» à la gare.

7.2 L'énergie et l'éclairage

Le Plan directeur des énergies est actuellement en cours d'élaboration. Il s'agit d'un outil de développement local, qui permettra au Conseil communal de coordonner ses actions avec les problématiques énergétiques fédérales (vision d'une société à 2000 watts à l'horizon 2030) et européennes (convention des maires sur le concept 3x20). Outil d'analyse, de gestion, de suivi et de planification, ce Plan doit donner les moyens au Conseil communal de mettre en place les mesures destinées à développer les énergies renouvelables, à diminuer la consommation d'énergie, à assurer la coordination entre les différents Services de l'administration et les milieux externes et une vue d'ensemble de tous les domaines et de toutes les actions de la Ville qui ont une influence sur l'énergie. Ce Plan a donc comme objectif d'utiliser efficacement l'énergie, d'exploiter autant que possible les ressources énergétiques indigènes, d'encourager les énergies de réseau et de rendre la Ville de Fribourg exemplaire vis-à-vis de ses citoyens, non seulement par les actions entreprises mais aussi par les informations et les conseils prodigués.

En outre, une valorisation du biogaz de la STEP a été mise en service au mois d'avril 2012. Enfin, une importante campagne d'assainissement de l'éclairage public est en cours. Elle vise non seulement à remplacer les lampes utilisant du mercure mais également une part de celles fonctionnant au sodium. L'avancement de l'assainissement est conforme à la planification et la baisse de consommation également.

7.3. La lutte contre le bruit et la pollution

Le Conseil communal a actualisé le cadastre du bruit communal. Sur cette base, il a déposé auprès du Service de l'environnement une étude d'assainissement au bruit. Pour ce qui concerne les mesures à prendre, une partie des routes sont assainies ou en cours de l'être. Compte tenu de l'ensemble des routes à assainir et de la garantie du fonctionnement du réseau, la majeure partie des routes communales seront assainies pendant cette législature. Un solde sera à prévoir dès 2016.

Enfin, hormis la procédure en cours, toutes les mesures d'accompagnement du projet Poya devraient être réalisées avant l'ouverture du pont, avec pour effet une baisse du trafic de transit.

LE SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE

8. L'intégration, la culture et les sports

8.1. L'intégration

La Déléguée à l'intégration a procédé à un état des lieux, rencontré la totalité des associations et institutions en lien avec l'intégration et pris connaissance des très nombreuses activités et projets en cours ou en attente en ville de Fribourg.

Au cours de l'année 2013, le Conseil communal a ainsi pu organiser la première Fête des voisins, ainsi qu'une manifestation d'accueil des nouveaux arrivants. Il a décidé la participation de la Ville de Fribourg au projet cantonal de Paysages éducatifs, en cours de réalisation au Schoenberg et financé par la Fondation Jacobs. De nombreux soutiens ont en outre pu être accordés aux associations assurant des cours de langues, aux actions interculturelles, intergénérationnelles et interreligieuses, ainsi qu'à l'aménagement de la Maison des générations futures dans le quartier de Beaumont.

8.2 La culture

Par le biais du Service culturel, le Conseil communal a resserré les liens de la Ville de Fribourg avec la culture locale, en particulier la culture «amateur». Il a entrepris des contacts réguliers en vue de découvrir et faire connaître des acteurs émergents de la culture ainsi que de jeunes artistes. Un inventaire de toutes les sociétés et associations qui s'activent pour la culture en ville de Fribourg a été réalisé et sera tenu à jour régulièrement.

Le Conseil communal a insisté pour qu'un volet culturel soit intégré dans le projet Bluefactory et un groupe de travail a été mis sur pied dans ce but. Il a développé un concept culturel transversal, qui constitue une valeur ajoutée pour ce quartier d'innovation. Il a introduit des thèmes, comme culture, sciences et nouvelles technologies ainsi qu'économie et société.

La Ville de Fribourg a initié, avec Coriolis Infrastructures et l'Agglomération de Fribourg, les Assises de la culture dans la région fribourgeoise - anciennement «Etats généraux de la culture» - qui ont pour but de redéfinir un cadre de politique culturelle avec une vision à 2030. En marge des travaux du groupe d'experts mandatés, des temps forts permettent aux intéressés de s'exprimer dans un processus participatif. Les résultats sont attendus pour le printemps 2014.

8.3. Les sports

Outre la poursuite des travaux pour la réalisation des infrastructures sportives à Saint-Léonard, une étude est actuellement en cours pour l'amélioration de l'offre en infrastructures pour le football. Le projet Midnight Sport et Culture, inauguré en 2010, se poursuit en 2014, par la mise à disposition de la salle de sports de l'école de la Vignettaz les samedis de 20h00 à 23h00, pour les filles et les garçons de 13 à 17 ans.

Le Conseil communal s'est en outre fortement engagé en faveur de la mise à disposition des clubs de la ville des halles de sport de l'ACPC au Centre professionnel cantonal.

Le Service des sports a apporté son soutien aux clubs sportifs de la Ville, notamment pour l'organisation de championnats, de tournois et d'autres événements sportifs, de plus en plus nombreux. Une étape du Tour de Romandie sera ainsi accueillie en mai 2014.

Afin de pouvoir disposer d'un outil stratégique, permettant de définir de manière plus précise la politique communale en matière de sports, un concept communal des sports sera élaboré en 2014.

8.4 Les activités scolaires, culturelles et sportives

De façon globale, les ateliers des activités culturelles ont connu ces trois dernières années une évolution réjouissante. Plus de 100 inscriptions supplémentaires ont eu lieu en 2013, soit 400 au total, dont 302 ont pu être honorées.

De nouvelles activités, en accord avec l'évolution des arts visuels et scéniques (cinéma/danse créative, claquettes), sont proposées chaque année. L'équipe des professeurs a été renouvelée et rajeunie, ce qui entraîne une nouvelle dynamique créatrice et organisationnelle. L'apport d'idées, l'enthousiasme et l'implication de chaque membre de l'équipe sont à coup sûr l'une des causes du nombre croissant d'enfants qui s'inscrivent chaque année à «l'école des p'tits artistes».

Les expositions et les concerts/spectacles annuels ont aussi changé de visage et d'échelle. Les expositions de ces trois dernières années ont été présentées dans des lieux plus visibles du public (place Georges-Python et MAHF). Les disciplines artistiques ont été associées pour donner davantage de variétés lors des prestations publiques de fin d'année.

En 2012 et 2013, il a été constaté une augmentation de 25% du nombre d'enfants participant à l'un ou l'autre cours de sport extrascolaire. Cela ne signifie cependant pas une augmentation des frais d'enseignement car la plupart des cours sont divisés en deux semestres au lieu d'être annuels. Le Conseil communal constate ainsi que le sport extrascolaire répond véritablement aux attentes des enfants, par le biais d'une palette de cours qui s'est étoffée au fil des années. Les parents se déclarent également très satisfaits de l'offre sportive proposée.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

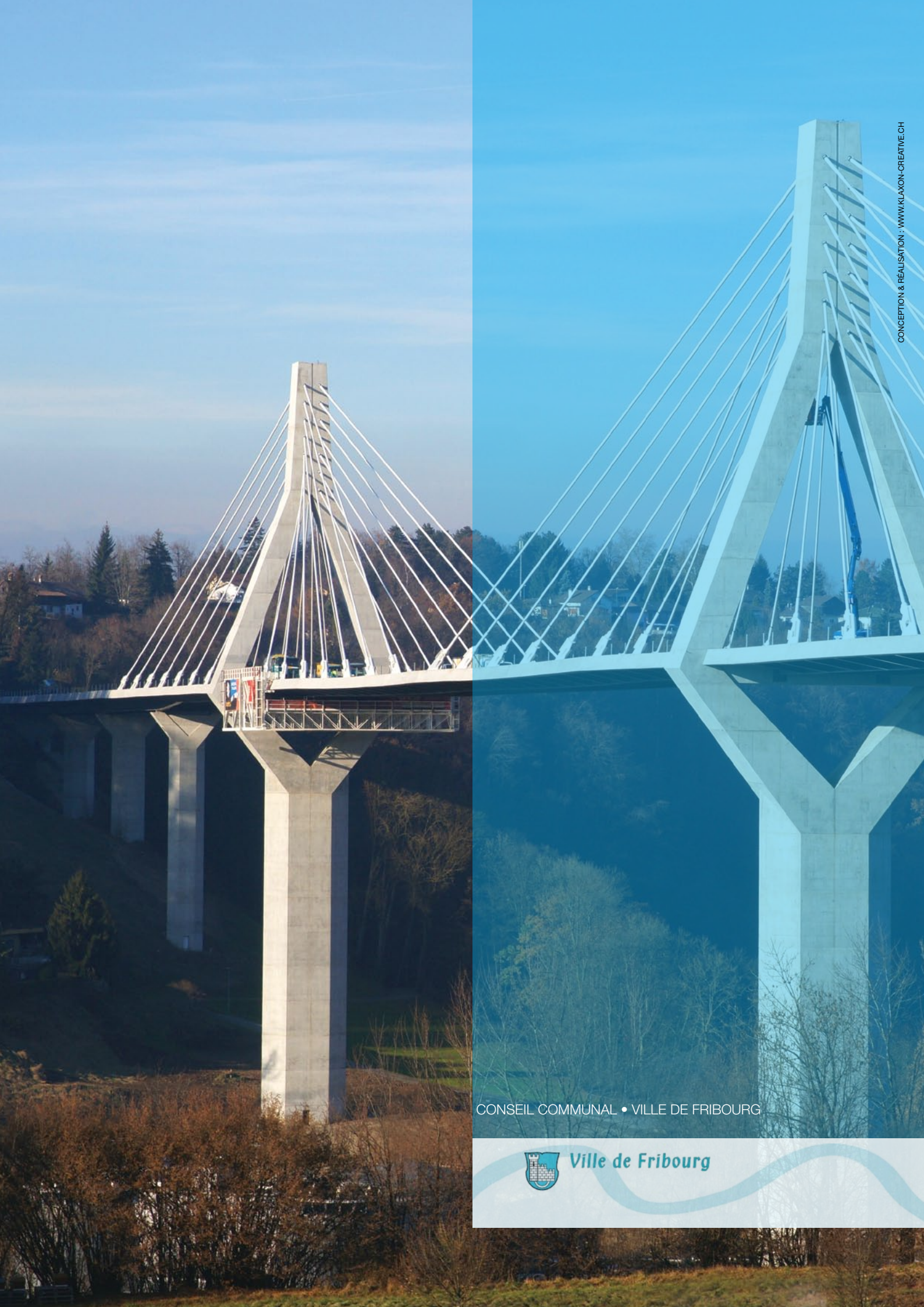

CONCEPTION & RÉALISATION : WWW.KLAXON-CREATIVE.CH

CONSEIL COMMUNAL • VILLE DE FRIBOURG

Ville de Fribourg